

Résumé de l'étude de l'Institut Montaigne

« Europe-Afrique : partenaires particuliers »

Le rapport « Europe-Afrique, partenaires particuliers », publié en juin 2019 par l'Institut Louis Montaigne explicite « les évolutions économiques, historiques, politiques, culturelles qui irriguent les relations entre l'Union Européenne et l'Afrique » et présente, un certain nombre de propositions pour repenser le paradigme du partenariat entre l'Union Européenne et l'Afrique sur la base d'une meilleure connaissance mutuelle en vue de la mise en place « d'un partenariat riche, exemplaire, apuré des scories du passé qui empêchent toute construction solide et durable ».

I. L'UE et l'Afrique sont liées par de multiples enjeux et intérêts communs

Le continent africain, avec une population de 1.2 milliard d'habitants et un PIB représentant 5.2 pourcent du PIB mondial, constitue un relai de croissance pour de nombreuses entreprises européennes.

« En 2017, l'Union Européenne est le premier partenaire commercial de l'Afrique devant la Chine et les Etats Unis, représentant 36 pourcent de son commerce extérieur. Elle représente également 40 pourcent des investissements directs étrangers en Afrique. Ces échanges sont portés par la proximité géographique des marchés, par la croissance observée en Afrique depuis une décennie, par le dynamisme des marchés soutenu en partie par l'émergence d'une classe moyenne qui consomme et investit et par la démographie qui fait de l'Afrique un marché jeune. Les technologies digitales, qui facilitent les transactions commerciales et financières, sont également centrales et constituent un vecteur de renforcement des liens économiques entre les deux continents ».

L'Afrique a un important potentiel de croissance devant, a priori, lui permettre de rester dans les prochaines années parmi les régions connaissant les taux de croissance les plus importants au monde. Ainsi, la population africaine va doubler d'ici 2050 pour atteindre 2.5 milliards d'habitants soit le quart de la population mondiale, ce qui permettra l'arrivée sur le marché du travail de plus de 30 millions de jeunes chaque année, constituant à la fois un redoutable défi et un important atout. Par ailleurs, avec 281 millions d'internautes et 800 millions de mobiles, l'Afrique se positionne désormais comme un acteur clé dynamique dans le domaine du digital et offre un terrain prometteur pour les entreprises dans ce domaine.

L'intérêt croissant porté notamment par la Chine, les Etats unis et le Japon pour l'Afrique doit amener l'Europe, selon l'Institut Louis Montaigne, à repenser sa stratégie en vue de donner un nouveau et important souffle aux relations entre les deux continents dont les destins sont liés du fait de leur proximité à la fois historique, culturelle, géographique et économique.

II. Plaidoyer pour une nouvelle vision des relations Europe-Afrique

Une véritable communauté de destin doit prévaloir dans le cadre d'un partenariat fort et renouvelé répondant aux défis majeurs auquel l'Afrique devra faire face en matière de création de richesses sur des bases inclusives et durables.

Douze recommandations regroupées autour de quatre grands axes sont, à cet effet, formulées après une large concertation avec des acteurs africains et européens issus des secteurs public, privé et de la société civile pour définir les contours d'un partenariat ambitieux, basé sur des priorités claires et des outils pertinents. Ces recommandations se récapitulent comme suit :

1. Vision partagée entre les deux continents avec :

- Un centrage du partenariat autour des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unis, dont notamment la lutte contre le réchauffement climatique.
- Une amélioration de l'environnement des affaires avec notamment la mise en place d'une chambre arbitrale mixte sur les litiges commerciaux, financiers et judiciaires qui touchent les entreprises européennes en Afrique et les entreprises africaines en Europe.
- Un renforcement des relations institutionnelles, en particulier entre l'Union Africaine et l'Union Européenne.

2. Ambition économique forte dans le cadre de priorités sectorielles sous-tendant :

- Une offre européenne intégrée, publique et privée, de déploiement d'infrastructures durables en Afrique à des coûts raisonnables au niveau de leur maintenance.
- Un renforcement de la valeur ajoutée moyennant le ciblage des industries d'intérêt commun, la création de chaînes de valeur africaines et de champions régionaux ; l'Afrique ne représentant actuellement que 2 pourcent des chaînes de valeur mondiales.
- Un développement de l'agriculture qui regroupe actuellement 60 pourcent des actifs africains à travers notamment l'augmentation des financements dédiés aux petits agriculteurs et aux exploitations familiales.

3. Optimisation du financement pour couvrir les importants besoins du continent (600 milliards de dollars par an) à travers:

- La mobilisation accrue des ressources domestiques par la collecte des impôts tout en en réduisant les taux applicables sur les entreprises du secteur formel qui ont tendance à être surimposées de manière à améliorer l'attractivité des pays africains pour les entreprises notamment européennes.

- La réorientation et le renforcement d'une assistance technique harmonisée de l'Union Européenne vers le secteur privé assurant notamment la mise en place des bonnes pratiques.
- La facilitation de l'accès aux outils de financement européens pour les Petites et Moyennes Entreprises et les Entreprises de Taille Intermédiaire, européennes et africaines en en simplifiant les procédures de mobilisation.
- Le recours accru à la finance mixte, associant ressources publiques et privées pour financer les importants programmes d'infrastructure susceptibles des plus forts effets d'entraînement sur l'économie des pays africains

4. Valorisation du capital humain africain à travers :

- L'allocation de financements européens conséquents à la formation technique et à la formation des formateurs en particulier pour les femmes, majoritaires dans les secteurs à fort potentiel concomitamment à la co-construction des référentiels de compétences communs pour la formation professionnelle favorisant l'acquisition et le partage des connaissances.
- Le développement des acteurs de terrain et des maitrisards d'ouvrages de demain en renforçant les échanges d'informations et en accentuant l'effort financier dédié au renforcement des organisations, des compétences ainsi que de gouvernance de ces structures .

Conclusion

Le continent africain suscite un intérêt croissant de la part des grandes puissances du fait de son important potentiel humain et naturel. L'appel de l'Institut Montaigne pour la mise en place d'un partenariat ambitieux, dépassant l'approche réductrice limitée aux seules questions économiques et sécuritaires pour embrasser tous les aspects d'intérêt commun dans tous les domaines allant de l'économique et du financier au politique, culturel et environnemental, mérite d'être étudié avec attention pour être, éventuellement, une source d'inspiration au niveau du façonnage de la politique de coopération de la Tunisie avec son voisinage africain et européen.

Forum Ibn Khaldoun le 15 octobre 2019

[Rapport Montaigne : Afrique et UE à télécharger](#)